



## FAQ Barrage Routier

Association du hockey mineur de LaPrairie

1) Pourquoi le barrage routier ?

**Réponse :** Le barrage routier est une activité de financement qui permet à l'association de récolter une partie des fonds nécessaires pour ses opérations. Au-delà des frais d'inscription facturés aux parents (parmi les plus bas dans la ligue), l'association a besoin d'argent pour payer des heures de glaces, faire les cliniques Marois, payer des équipements pour les niveaux MAHG, payer les chandails et les équipements nécessaires à ses gardiens de but entre autre.

2) Est-ce une activité obligatoire ?

**Réponse :** Oui

3) Pourquoi est-ce obligatoire ?

**Réponse :** Parmi les sources de financement de l'association, nous recevons une somme importante du Bingo Paladium de Brossard. En effet, c'est plusieurs dizaines de milliers de dollars que nous recevons annuellement de leur part. La seule condition qu'ils demandent est de faire par nous même une levée de fonds par année. Sans le Bingo, les tarifs d'inscription augmenteraient d'au moins 100\$ par enfant par année.

4) Pourrions-nous faire autre chose qu'un barrage routier ?

**Réponse :** Oui, nous pourrions faire autre chose. Par contre, c'est la solution la plus simple et qui demande le moins de temps aux enfants sans interférer dans les levées de fonds des équipes. L'association demeure ouverte aux suggestions et surtout, à toute personne qui voudrait nous aider à organiser une levée de fonds.

5) Est-ce que les enfants sont assurés pendant l'activité ?

**Réponse :** Oui, les enfants sont tous assurés en cas d'accident. L'association souscrit une police d'assurance spécifique pour cette activité. Le certificat peut être consulté à l'aréna le jour d'activité.

6) Est-ce sécuritaire pour les enfants ?

**Réponse :** Oui. La ville de La Prairie exige des éléments visuels particuliers tel que : des dossards, des cônes et des affiches afin d'aviser les conducteurs. De même, les enfants, qui



portent le chandail de La Prairie, sont accompagnés de leur parent afin de s'assurer qu'ils ne mettent personne en danger.

7) Pourquoi choisir cette date ?

**Réponse :** Chaque année, la ville de La Prairie procède à un tirage au sort parmi tous les organismes qui désirent faire une telle levée de fonds. C'est selon l'ordre de tirage que l'association choisit la date. La date peut donc varier à chaque année selon les disponibilités.

8) Quelle est la durée du barrage routier ?

**Réponse :** Normalement, l'activité s'échelonne sur une durée totale d'environ 4 heures. Cependant, compte tenu du nombre de joueurs dans l'association, on demande bien souvent à ce que chaque joueur donne 1 heure de son temps seulement.

9) Y a-t-il des conséquences si mon enfant n'y participe pas ?

**Réponse :** Compte tenu que c'est une source de financement importante lorsqu'on la combine au Bingo du Paladium, l'association désire s'assurer que la majorité de ses membres y participent. Si la majorité de l'équipe de votre enfant n'y participe pas, les fonds pour les tournois qui sont donnés à votre équipe chaque année par l'association seront amputés de moitié. Votre équipe devra ainsi trouver une autre source de financement pour compenser ce manque à gagner.

10) Est-ce que toutes les catégories sont visées ?

**Réponse :** Non. Les catégories visées sont le Novice, l'Atome, le Pee-wee, le Bantam et le Midget. Par conséquent, les catégories suivantes ne participent pas à l'activité : Initiation, MAHG 1, MAHG 2 et Junior.